ABC Investissements

Société par actions simplifiée au capital de 1.378.898 €

Siège social : 8 A impasse du Huehnerhof – 67330 Bouxwiller

913 027 017 RCS Saverne

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Madame Annie Beiser, née le 14 juin 1946 à Xanrey (57), de nationalité française, demeurant 8 A impasse du Huehnerhof – 67330 Bouxwiller,

Agissant en qualité d'associée unique (ci-après l'"**Associée Unique**") propriétaire de la totalité des 4.378.898 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune composant le capital social de la société **ABC Investissements**, société par actions simplifiée au capital de 4.378.898 €, ayant son siège social 8 A impasse du Huehnerhof – 67330 Bouxwiller, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saverne sous le numéro 913 027 017 (la "**Société**"),

Après avoir rappelé :

1.

Que Monsieur Bernard Cogniel est décédé en date du 21 septembre 2022.

2.

Que l'intégralité des actions qui appartenaient à Monsieur Bernard Cogniel au sein de la Société (*i.e.* 1.686.590 actions) ont été recueillies par son épouse Madame Annie Beiser aux termes d'une clause d'attribution intégrale de communauté.

3.

Que Madame Annie Beiser détient ainsi désormais l'intégralité des actions de la Société (*i.e.* 4.378.898 actions).

A pris les décisions ci-dessous portant sur l'ordre du jour suivant :

- modification de l'article 10.2 des statuts de la Société ;
- pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique décide de modifier le troisième alinéa de l'article 10.2 "Indivision – Usufruit – Nue-propriété" des statuts de la Société comme suit à compter de ce jour :

"*Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions relatives à l'affectation des résultats, où il est réservé à l'usufruitier.*"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide de déléguer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associée Unique.

Madame Annie Beiser

